



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ARRÊTÉ DGS/11/DEL.040

Portant validation des tarifs des cours intensifs,
extensifs, cours d'été Français et Théâtre, DELF -
DALF organisés par le SRI/CUEFA

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

- Vu l'article L. 712-3 du Code de l'Éducation
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 23 octobre 2008 déléguant au Président l'autorisation de fixer les tarifs de l'Université d'un montant unitaire inférieur à 3 000 €

ARRÊTE

Article 1

- Le tarif des cours intensifs semestriels, s'élève à :
 - 1 270 € pour un semestre
 - 2 413 € pour deux semestres (soit 10% de réduction sur le 2^e semestre)Public visé : Étudiants de toute nationalité
Période concernée : à partir de septembre 2012
- Le tarif des cours extensifs 30 h, s'élève à :
 - 350 €Public visé : principalement des assistants de langue (niveau B2)
Période concernée : du 08 au 09/02/2012
- Les tarifs des cours d'été : Français et Théâtre, s'élèvent à :
 - 500 € niveau débutant (A1)
 - 550 € autres niveaux (tarif étudiant)
 - 650 € autres niveaux (tarif non étudiant)Public visé : tout public
Période concernée : du 02 au 19/07/2012
- Les tarifs du DELF et DALF
pour public interne (exonéré des frais de dossier), s'élèvent à :
 - 105 € pour les Diplômes A1, A2, B1
 - 120 € pour les Diplômes B2 et C1Session de mai 2012
Public visé : Étudiants du CUEFA inscrits au cours intensif semestriel (DUEF)
pour public externe (frais de dossier plus droits d'inscription), s'élèvent à :
 - frais de dossier : 30 €
 - 105 € pour les Diplômes A1, A2, B1
 - 120 € pour les Diplômes B2 et C1Session de mai 2012
Public visé : tout public

Article 2

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 25 octobre 2011

Le Président de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse



Emmanuel ETHIS

Exemplaire remis au CUEFA/SRI

Exemplaire remis à l'Agent Comptable

Exemplaire transmis au Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités